REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0651

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire - Rillieux la Pape

objet : Ligne forte de trolleybus C 1/C 2 - Avenant à la convention avec le Sytral - Demande d'individualisation partielle de l'autorisation de programme

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009

Délibération n° 2009-0651

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Caluire et Cuire - Rillieux la Pape
objet :	**Ligne forte de trolleybus C 1/C 2 - Avenant à la convention avec le Sytral - Demande d'individualisation partielle de l'autorisation de programme**
service :	Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'objet du présent rapport est l'individualisation de l'autorisation de programme pour le surcoût qualitatif de la deuxième phase de la ligne forte de trolleybus C 1/C 2.

Le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral) a mis en service, en octobre 2006, la première phase de la ligne forte de trolleybus C 1/C 2 Part-Dieu-Cité internationale. Aujourd'hui, les travaux de la deuxième phase démarrent : ligne C 1 de la Part-Dieu à Caluire et Cuire et ligne C 2 de la Part-Dieu à Rillieux la Pape.

Afin d'accompagner le Sytral, la Communauté urbaine participe financièrement à ce projet selon les modalités suivantes, conformément au projet d'avenant proposé au Conseil :

- aménagements qualitatifs de la ligne pour un montant de 2 332 428 €,
- pose de fourreaux urbains pour un montant de 615 844 €,
- études de réaménagement des stations de taxis et parking minute à la Part-Dieu pour permettre l'arrivée du trolleybus côté Villette pour un montant de 50 000 €.

De plus, des reprises de voirie et de caniveau sont nécessaires sur le boulevard des Belges à la suite des travaux de la première phase de C 1 pour un montant de 75 000 €. Une recette équivalente sera demandée au Sytral.

Enfin, il convient d'appliquer les révisions de prix du surcoût qualitatif de la deuxième phase pour un montant de 106 728 € TTC (estimées sur la base d'une évolution de 2 % par an).

En conséquence, il est demandé d'individualiser 3 180 000 € répartis selon l'échéancier suivant :

- 1 325 000 € en 2009,
- 1 230 000 € en 2010,
- 625 000 € en 2011.

Par ailleurs, les travaux nécessaires pour permettre l'arrivée de C 1 et C 2 à la Part-Dieu côté Est sont en cours de définition et viendront également s'ajouter ultérieurement à cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme d'un montant de 3 180 000 € selon l'échéancier de crédits de paiement suivant :

- 1 325 000 € en 2009,
- 1 230 000 € en 2010,
- 625 000 € en 2011.

2° - Approuve l'avenant à la convention pour la réalisation des aménagements qualitatifs de l'espace public associés - phase 2 et l'intégration de fourreaux urbains supplémentaires à la multitubulaire.

3° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits d'investissement - budget principal de la Communauté urbaine - années 2009 et suivantes - compte 204 170 - fonction 0824 - opération n° 0789.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.